

## La rémunération du personnel de secrétariat

Les emplois de secrétariat correspondent au niveau le plus bas de la hiérarchie des professions pour lesquelles l'OCDE recueille des données en matière de rémunération. Il s'agit généralement d'emplois qui nécessitent un niveau de compétence et d'instruction moins élevé que les postes de cadre ou de spécialiste, et qui sont plus souvent occupés par des femmes. En moyenne, la rémunération des secrétaires s'élève à 52 748 USD à PPA, dont 9 823 USD à PPA de cotisations sociales versées par l'employeur et 9 445 USD à PPA d'ajustement lié au temps de travail. La part de ces cotisations et de cet ajustement dans la rémunération totale est la même, soit environ 18 %. La rémunération est susceptible de varier en fonction des conditions de travail et du contexte local, mais aussi des heures de travail. Les données présentées ici ont été corrigées des différences liées au temps de travail et aux congés. C'est au Chili que le nombre d'heures de travail est le plus élevé.

Comme pour les autres catégories professionnelles examinées ici, la part des cotisations sociales de l'employeur dans la rémunération totale des emplois de secrétariat est très variable à l'échelle de la zone OCDE. Les écarts peuvent s'expliquer par l'influence de facteurs historiques, culturels ou politiques sur l'ampleur des prestations de sécurité sociale à servir et sur le mode de financement du système de sécurité sociale, et par l'expression de préférences nationales sur ces deux aspects. Les cotisations sociales de l'employeur peuvent être considérées comme des contributions, financées par l'organisation dans son ensemble, au versement différé d'un salaire (la pension) et de prestations d'assurance (maladie). Pour rendre compte du montant total des cotisations aux régimes de sécurité sociale, il faut intégrer les cotisations de l'agent comprises dans son salaire brut. Par ailleurs, il n'existe pas forcément de corrélation entre le montant des cotisations sociales et la qualité du système de sécurité sociale. Comme pour les autres catégories professionnelles, la part de l'employeur dans les cotisations sociales est minimale au Mexique et en Colombie et particulièrement importante en Suède et en France. Une fois rapportée au produit intérieur brut (PIB) par habitant, la rémunération des secrétaires s'avère la plus élevée en Grèce et en Colombie, et la plus faible en Slovaquie et en Islande.

Le bonheur et la motivation des employés reposent en grande partie sur la relativité des salaires, qui joue un rôle déterminant à l'égard du sentiment d'équité qu'ils éprouvent, et influe par conséquent sur leur motivation. La dispersion de la rémunération au sein du personnel a également des répercussions sur les inégalités sociales et la confiance dans les pouvoirs publics. Les secrétaires gagnent en moyenne quatre fois moins que les cadres supérieurs (D1). Cet écart de rémunération est particulièrement prononcé dans les cas du Mexique, du Chili et de l'Australie, ainsi que de la Colombie, où la rémunération des cadres supérieurs est plus de huit fois supérieure à celle des secrétaires, et il est le plus faible en Grèce, en Norvège, en Finlande, en Islande et aux Pays-Bas, où les cadres supérieurs gagnent moins de trois fois et demi ce que perçoivent les secrétaires.

### Méthodologie et définitions

Les données se rapportent à 2015 et ont été rassemblées dans le cadre de l'Enquête 2016 de l'OCDE sur la rémunération des agents des administrations centrales ou fédérales. Des représentants de ministères et d'organismes de l'administration centrale y ont répondu par l'intermédiaire du Groupe de travail de l'OCDE sur l'emploi et la gestion publics.

Les données portent sur six ministères ou directions de l'administration centrale (Intérieur, Finances, Justice, Éducation, Santé et Environnement, ou leurs équivalents). La nomenclature et les définitions des activités professionnelles sont tirées de la Classification internationale type des professions de 2008 (CITP-08) établie par l'Organisation internationale du travail (OIT). Les niveaux de rémunération correspondent à la moyenne des rémunérations du personnel en fonction.

La rémunération totale comprend le traitement ou salaire brut et les cotisations sociales de l'employeur, que le régime soit capitalisé ou non. Les seules cotisations sociales prises en compte sont les cotisations aux régimes d'assurance maladie et de retraite, de sorte que l'on dispose de données cohérentes à l'échelle de l'ensemble des pays.

On a converti les rémunérations en USD en utilisant les parités de pouvoir d'achat (PPA) de la consommation privée issues de la base de données des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux*. L'ajustement lié au temps de travail compense les écarts en la matière, compte tenu à la fois du nombre moyen d'heures de travail et du nombre moyen de jours de congé.

Les résultats de la comparaison avec les données recueillies précédemment ont une portée limitée car la méthodologie a légèrement évolué. Voir l'annexe D pour de plus amples informations sur la méthodologie.

### Pour en savoir plus

OCDE (2012), *Public Sector Compensation in Times of Austerity*, Éditions OCDE, Paris.

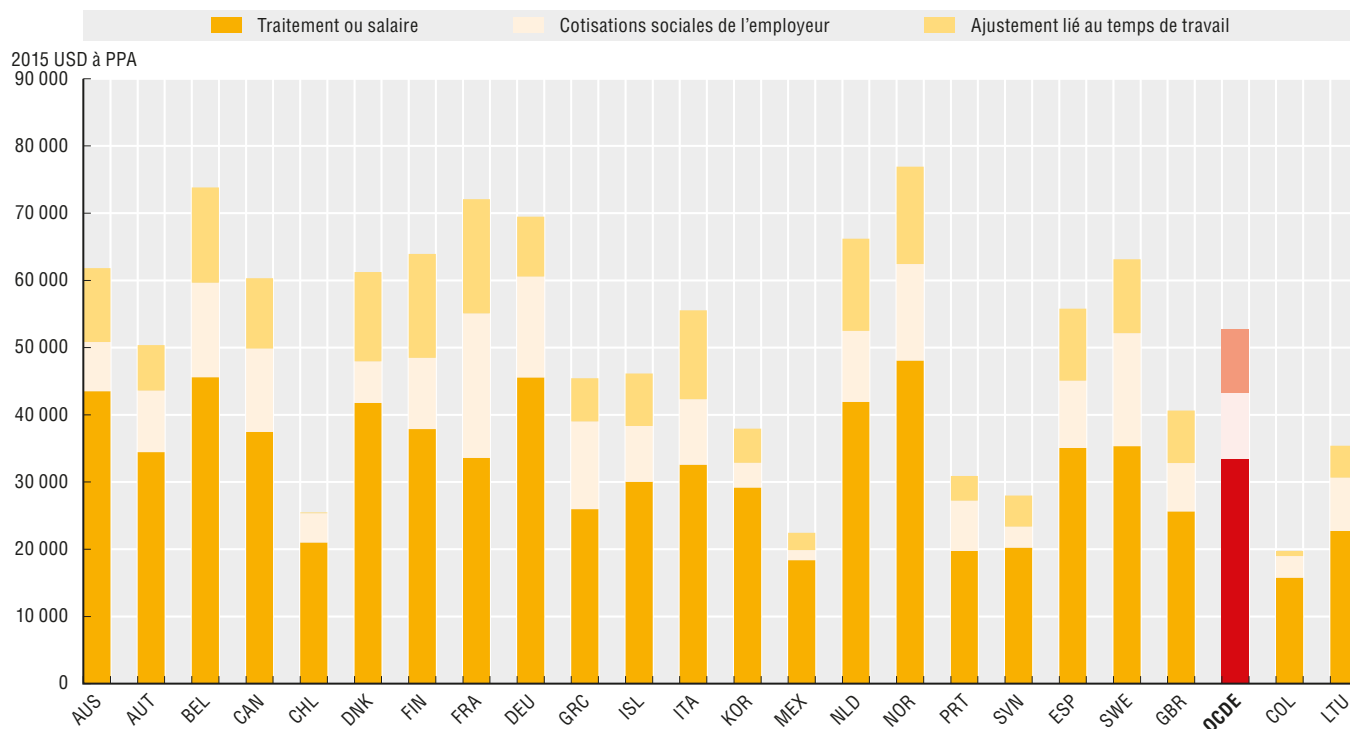
### Notes relatives aux graphiques

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Les notes relatives aux graphiques sont accessibles dans les statslinks.

#### 3.22. Rémunération annuelle moyenne des agents publics assurant des fonctions de secrétariat (2015)

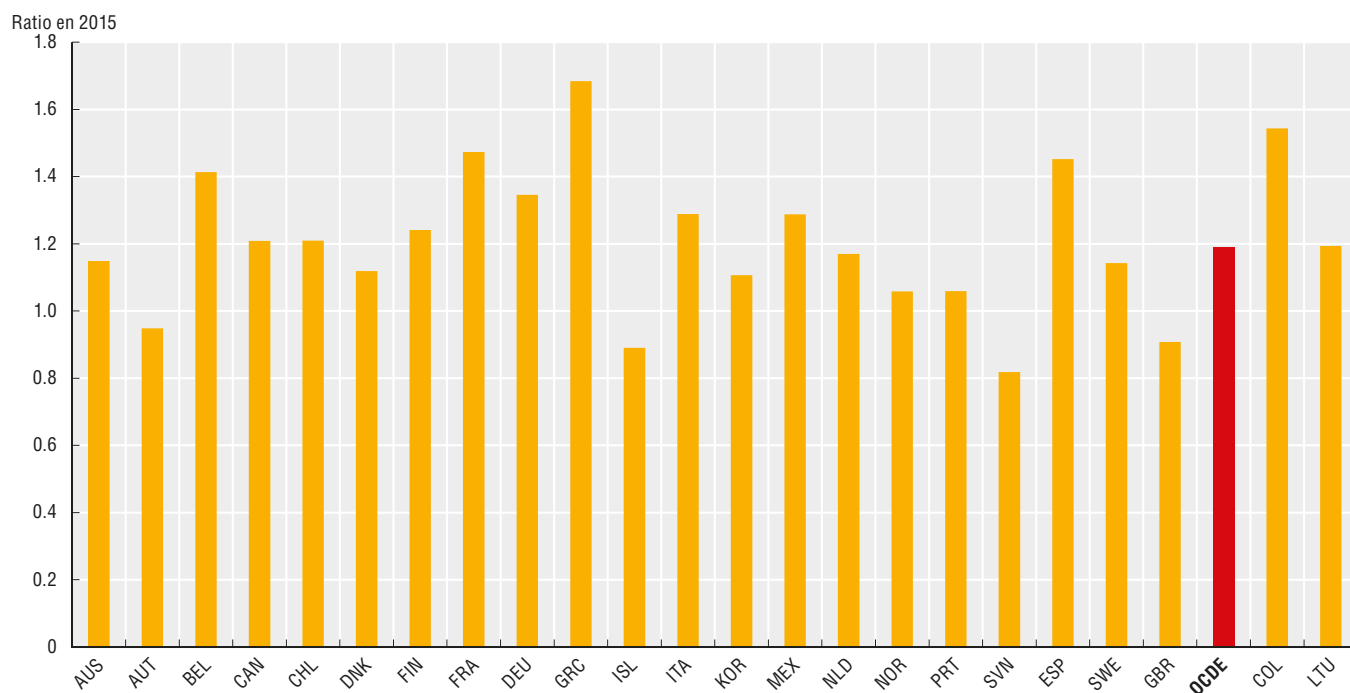
Ajustée par rapport aux différences en matière d'heures de travail et de jours de congé



Sources : Enquête 2016 de l'OCDE sur la rémunération des agents des administrations centrales ou fédérales ; Base de données pour l'analyse structurelle (STAN) de l'OCDE/Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933538337>

#### 3.23. Rémunération annuelle moyenne des agents publics assurant des fonctions de secrétariat, rapportée au PIB par habitant



Sources : Enquête 2016 de l'OCDE sur la rémunération des agents des administrations centrales ou fédérales ; Base de données pour l'analyse structurelle (STAN) de l'OCDE/Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933538356>

